

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

**Séance du vendredi 06 mars 2020**

**Membres en exercice : 11**

**Date de la convocation:** 25/02/2020

**Présents : 9**

*L'an deux mille vingt et le six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

**Votants: 9**

**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE

**Secrétaire de séance:**

Evelyne MAUBRUN

**Représentation:**

**Excusés:**

**Absents:** Brigitte VERLHAC, Solange PARAGE

### Vote du compte administratif - MAINZAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MERCIER Michèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13.72			30 673.98	13.72	30 673.98
Opérations exercice	19 740.61	2 826.20	62 422.34	71 432.26	82 162.95	74 258.46
<b>Total</b>	<b>19 754.33</b>	<b>2 826.20</b>	<b>62 422.34</b>	<b>102 106.24</b>	<b>82 176.67</b>	<b>104 932.44</b>
Résultat de clôture	16 928.13			39 683.90		22 755.77
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>16 928.13</b>			<b>39 683.90</b>		<b>22 755.77</b>
Résultat définitif	16 928.13			39 683.90		22 755.77

Le maire se retire de la séance pour laisser le Conseil voter le compte administratif 2019.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Refus : 0**

## Affectation du résultat de fonctionnement - mainzac

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Affectation de l'exédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019 : 39 683.90 €**

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 673.98
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	21 969.93
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>9 009.92</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>39 683.90</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>39 683.90</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	16 928.13
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	22 755.77
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## Vote du compte de gestion - MAINZAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MERCIER Michèle, conseillère.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Taux de taxes directes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux de taxes directes pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux de taxes suivants :

- Taxe Foncière (Bâti) = 11.28 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) = 33.34 %

### **Présentation d'un document de l'état "Réforme Taxe habitation Vrai/Faux"**

#### **Emprunt pour financer le tracteur communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions de financement d'un prêt au Crédit Agricole concernant l'achat d'un tracteur communal.

**Proposition 1 :** Prêt classique à échéances constantes

- Pour un prêt de 20 000 € sur 10 ans à taux apparent 1,05% l'échéance annuelle est de 2 117,31€.
- Le coût total sur 10 ans est de 21 173,09€.

**Proposition 2 :** Prêt annuités réduites échéances constantes

- Pour un prêt de 20 000 € sur 10 ans à taux apparent 0,90% l'échéance annuelle est de 2 100,81€.
- Le coût total sur 10 ans est de 21 008,09€.

Les Frais de dossiers sont de 300€.

Après délibération le Conseil Municipal décide de retenir la 2ème proposition, un prêt sur 10 ans avec une échéance annuelle de 2 100,81 € et un coût total de 21 008,09 €.

Date de réalisation le 25/03/2020

Date de la 1ère échéance le 25/06/2020

-

*Clôture de la séance à 20H00*